



**ESTEREL CLUB EDUCATION CANINE**  
Route de Malpasset - 83600 - Fréjus

[www.esterelclubcanin.fr](http://www.esterelclubcanin.fr)  
[esterelclubcanin@gmail.com](mailto:esterelclubcanin@gmail.com)



Association Loi 1901  
N° préfectoral W831004175

## Compte rendu de la réunion du comité du 5 mai 2017

**Présents :** Claudie AVANOTTO, Jean-Marc DAURIS, Victoria DE FRANCESCHI, Hervé HUGUES, Chantal HUGUES, Benjamin ILIC, Marion MALPART, Monique VILLARET

**Invité :** Eric DE SCHRYVER (à titre consultatif en qualité de responsable de la section agility)

### 1. Travaux

Comme convenu lors de la dernière réunion du comité, la mise aux normes électriques est la priorité du week-end travaux organisé le 6 et 7 mai. Finalement les frais engagés sont un peu plus importants que prévu en raison de l'état de l'installation existante. Pour le moment nous avons 1 300€ de matériel, mais cette somme est provisoire car nous payerons mardi, en rapportant le matériel non utilisé.

Concernant les toilettes :

- la cuve sera installée entre les 2 arbres, derrière le bar
- le tuyau d'épanchement longera le talus jusqu'au grillage du terrain B puis dans le terrain B à 1 mètre de la clôture jusqu'au bout
- les toilettes seront derrière le bar, sur la dalle en béton existante.

Le sol de la salle sera fait plus tard, idéalement avant l'hiver mais ce n'est pas le plus urgent.

## **2. Demande d'adhésion**

Un ancien adhérent du club nous a sollicité pour une demande d'adhésion particulière. Alain-Louis Aymard est un agilitiste licencié à Istres qui habite Fréjus et s'entraîne à Aix. Il souhaite adhérer au club en tant qu'adhérent sans chien pour pouvoir prendre une licence d'agility et concourir sous les couleurs de Fréjus. Cependant il ne souhaite pas s'entraîner avec nous, ni faire partie de notre équipe. Il s'engage néanmoins à nous aider le jour de notre concours.

Face à cette demande particulière et en tenant compte du fait que notre club est en stage d'affiliation pendant 2 ans nous avons procédé au vote :

1 abstention et 7 voix contre, la demande d'adhésion est donc refusée.

## **3. Assemblée générale**

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 17 juin 2017 à 18h au club. Les convocations seront envoyées par mail avant le 17 mai.

L'ordre du jour sera le suivant :

-rapport d'activité 2016

-présentation de ce que nous savons de la situation financière de 2016

-budget prévisionnel 2017

-vote des nouveaux tarifs d'adhésion

-vie du club

-questions diverses (à envoyer par mail avant le 2 juin : [esterelclubcanin@gmail.fr](mailto:esterelclubcanin@gmail.fr))

Un apéritif clôturera l'assemblée.

## **4. Concours 2018**

Nous avons retenu la date du 7 octobre 2018 pour organiser notre concours annuel d'agility. Si lors de la réunion des présidents cette date n'était pas disponible, nous proposerons le 14 octobre ou le 30 septembre.

Ce sera un concours à 3 passages avec 90 chiens.

Nous avons discuté de l'organisation d'un 2<sup>e</sup> concours en avril ou en semi-nocturne en juin, ainsi que d'un challenge inter-club, ou un concours spécial « vieux chiens ».

Nous verrons plus tard, en fonction de l'évolution du club et de l'implication de chacun si c'est possible.

## **5. Utilisation des terrains**

Les terrains A1 et A2 sont des terrains d'entraînement et d'échauffement. Les chiens ne doivent donc pas être laissés en liberté sur ces terrains ni attachés au grillage. En revanche le terrain B, lorsqu'il n'y a pas de cours dessus, peut servir de terrain de détente. Les chiens restent sous la surveillance de leurs maîtres et les déjections doivent bien évidemment être ramassées. Les moniteurs doivent informer les adhérents et veiller au respect des règles.

En cas de pluie les cours sont annulés. Le moniteur peut, s'il le souhaite, faire un cours de théorie dans la salle mais les chiens n'y sont pas admis (question d'hygiène et de sécurité). Le préau devant le bar peut servir de terrain pour faire de petits exercices (type proprioception, positions, tricks...) en enlevant les tables. Hervé travaille sur un logiciel informatique qui permettrait d'envoyer un SMS à tous les adhérents pour les informer de l'annulation des cours.

Vote à l'unanimité : 8 pour

Nous avons débattu de l'organisation des cours ainsi que de leur durée, sans prendre de décision. Ce sujet sera remis ultérieurement à l'ordre du jour, afin de définir une organisation pour la rentrée de septembre.

## **6. Participation financière du club**

La question de la participation financière du club pour les finales nationales ainsi que pour les formations est posée. En effet les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription sont importants.

Lors des dernières finales, le club avait donné 50€ à chaque participant. Cette année 3 membres du club sont sélectionnés. Il est proposé de donner 50€ à chacun et de revoir le montant de la participation chaque année en fonction du nombre de sélectionnés, du lieu de la finale et des finances du club.

Pour les formations la participation du club pourrait couvrir les frais d'inscription. Le prochain départ en formation concerne Eric pour l'école du chiot. Le comité propose de payer les 70€ d'inscription pour le week-end et d'étudier chaque demande en fonction des tarifs de la formation, des finances et des besoins du club.

Vote à l'unanimité : 8 pour

## **7. Formations**

Ecole du chiot : Claudie a validé sa formation, Eric est inscrit pour la prochaine session.

MAG 2 prévu en janvier 2018 : Claudie fait les démarches pour s'inscrire.

Mise à niveau MEC 1 à faire tous les 5 ans : Victoria et Eric doivent la faire. Il y a une possibilité d'organiser une journée de mise à niveau au club. Il faut demander aux clubs environnants s'il y a d'autres éducateurs qui en ont besoin, et en fonction contacter le CTT pour lancer les invitations.

## **8. Concours 2016**

Suite à l'annulation de notre concours en septembre 2016, l'ancienne présidente avait décidé d'envoyer des chèques aux différents clubs pour rembourser les engagements.

Certains concurrents ont été remboursés par chèque, d'autres via Lydia. Certains nous disent ne pas avoir été remboursés. Nous n'avons aucun moyen de vérifier à qui ont été envoyés les chèques. Seuls les remboursements Lydia sont sûrs, puisqu'ils apparaissent sur l'interface du club.

Claudie va appeler les présidents de chaque club pour faire le point et clôturer cette histoire.

## **9. Divers**

Crédit agricole : aucun frais de compte donc il n'y a pas besoin de les clôturer rapidement.

Delta center, centre commercial et bureaux va être construit sur le terrain voisin du club. Après vérification du PLU, nous sommes en zone agricole donc pas de risque de construction sur le terrain du club.

Rappel : les 4 membres du bureau doivent adhérer à la SCMCA. Pour les membres du comité cette adhésion est souhaitable. Le numéro d'identification SCC du club est le HA0329.

Malgré nos relances l'assistance juridique n'a toujours pas contacté l'ancienne présidente pour lui demander de restituer au club les archives, les comptes, les talons de chèques, les factures, ... ainsi que l'ordinateur.

Clicker : le club pourrait acheter un lot et les revendre ou en offrir un à chaque adhésion, avec le logo du club. Les marques de croquettes peuvent peut être nous en offrir à titre publicitaire. Hervé va se renseigner.

Achat prévu d'une dizaine de pelles en fer pour ramasser les déjections.

RDV avec Proplan le 12 mai afin de discuter d'un éventuel partenariat (dotation pour notre concours, tarifs préférentiels,...). Chantal nous présentera leur projet. Un contact a aussi été pris avec Nourrir comme la nature, revendeur de 9 marques de croquettes.

Fait à Fréjus, le 7/05/2017

Le président  
Hervé HUGUES

La secrétaire  
Victoria DE FRANCESCHI